RÉDUIRE **RÉEMPLOYER** **RECYCLER**



Le guide de la

Tri Attitude !

Blain • Bouvron • La Chevallerais • Le Gâvre

SOMMAIRE

Le mot du service	**3**
Le mémotri	**4 - 7**
Les biodéchets	**8 - 9**
Le réemploi	**10**
La venue en déchetterie	**11 - 14**
La réparation	**15**
La redevance déchets	**16 - 19**
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	**20 - 21**
Les questions fréquentes	**22 - 23**

Conception et Rédaction : Pays de Blain Communauté
Illustations : Sandwich Éditions - Adobe Stock
Impression : Val PG - Imprimé avec des encres végétales et sans solvant. **Tirage** à 10 000 exemplaires.
Édition 2026



Chaque geste de tri compte !

Grâce à l'implication de chacun, notre territoire progresse chaque année dans la réduction et la valorisation des déchets.

Ce guide a été conçu pour vous apporter au quotidien, des consignes de tri simples, des conseils pratiques et des astuces adaptées à toutes les situations.

En adoptant les bons réflexes, nous préservons les ressources, réduisons notre impact et améliorons notre cadre de vie.

Le tri progresse et de nouvelles solutions voient le jour. **Ce guide vous accompagne pour poursuivre la dynamique collective déjà engagée sur le territoire et agir à votre tour.**

Merci pour votre engagement.

Le Service Déchets,
Pays de Blain Communauté

MES ORDURES MÉNAGÈRES

3 astuces pour les réduire

Je fais une liste de **courses** pour **limiter le gaspillage alimentaire :** dans mon frigo, les aliments à consommer rapidement, c'est devant !

Je valorise mes déchets de cuisine au compost.

Je choisis des produits réutilisables (coton-tiges, protections hygiéniques, couches lavables...).

LE MÉMOTRI

DANS MON BAC À ORDURES MÉNAGÈRES JE METS



Tous les déchets non réutilisables et non recyclables

EXEMPLES : Vaisselles cassées, couches, papiers souillés, lingettes, protections hygiéniques, mégots de cigarette...

Déchets refusés

- Déchets recyclables
- Déchets dangereux

EXEMPLES : Piles, produits toxiques, déchets verts, électroniques...

LES MODALITÉS DE COLLECTE POUR LES BACS

- **Bac sorti la veille au soir** et rentré au plus tard le soir du jour de collecte.
- **Bac positionné sur le trottoir, bien visible** (pas caché par un muret ou une voiture), poignée tournée côté route.
- **Couvercle du bac fermé**, sans sac qui dépasse. Merci de ne pas déposer des sacs au sol à côté de votre bac.

NON AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

L'abandon de déchets c'est :
une amende de 135 € à 1 500 €
Si vous constatez un dépôt sauvage près de chez vous, contactez la mairie de votre commune.

LE MÉMOTRI

DANS MON BAC JAUNE JE METS



Tous les emballages

EXEMPLES : Capsules de café, canettes, boites de conserve, plaquettes de médicaments, briques alimentaires, bouteilles, flacons plastiques, pots de yaourts, barquettes et films plastiques...

Un doute ? Vérifiez le Triman sur votre emballage

Déchets refusés

- Ordures ménagères

EXEMPLES : Couches, mouchoirs, vaisselles cassées, masques jetables, bouteilles pleines, papiers essuie-tout, textiles, chaussures, sacs à main, denrées alimentaires encore emballées...

LE SAVIEZ-VOUS ?
Les emballages sont à mettre EN VRAC, VIDÉS, NON LAVÉS, NON IMBRIQUÉS, dans votre bac jaune.

MES EMBALLAGES

3 astuces pour les réduire

J'utilise des produits d'hygiènes ou de ménage adaptés à toute la famille : en grand format, en vrac ou fait-maison.

Je réduis les emballages en privilégiant le vrac, le verre et le fait-maison.

Je pense à prendre **mes sacs et contenants réutilisables pour faire mes courses.**

INFOS PRATIQUES

- **Semaines Impaires**
 Collecte des bacs verts : ordures ménagères
- **Semaines Paires**
 Collecte des bacs jaunes : emballages

Retrouvez le calendrier de collecte sur :

MON VERRE

3 astuces pour les réduire

J'achète des plus grands formats et non des portions individuelles. Mais attention au gaspillage alimentaire !

J'adopte la consigne : renseignez-vous auprès de vos magasins ou producteurs locaux.

Je réutilise mes pots et bocaux pour des confitures ou préparation maison, en récipient pour stocker mes denrées sèches ou pour déjeuner le midi.

LE MÉMOTRI

DANS LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DU VERRE, JE METS



Tous les emballages en verre

EXEMPLES :
Bouteilles, bocaux, pots ...

Déchets refusés

- Verres de table et vaisselles cassées
- Ordures ménagères

LE SAVIEZ-VOUS ?

Capsules, couvercles et bouchons métalliques se déposent dans le bac emballage.

INFOS PRATIQUES

Trouvez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur www.pays-de-blain.com

MES PAPIERS

3 astuces pour les réduire

Avec un STOP PUB sur ma boîte aux lettres j'évite 25kg de déchets par an. L'autocollant est gratuit : venez le chercher au siège de Pays de Blain Communauté.



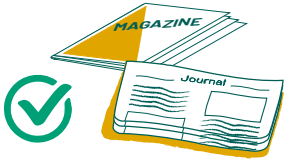
Je limite mes impressions en imprimant en recto/verso (à la maison ou en entreprise) : 25 % des documents sont jetés 5 minutes après leur impression et 16 % des impressions ne sont jamais lues.

Je réutilise les feuilles avec un verso non imprimé pour le coloriage de vos enfants ou pour des prises de notes.

Source : *Au quotidien écoresponsable au bureau* ADEME - 2017

LE MÉMOTRI

DANS LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DU PAPIER, JE METS



Tous les papiers imprimés

EXEMPLES : Journaux, magazines, publicités, prospectus,enveloppes, papiers, catalogues, annuaires, courriers, lettres, livres, cahiers...

Déchets refusés

- Cartons
- Papiers essuie-tout
- Mouchoirs
- Papiers cadeaux brillants
- Papiers peints
- Papiers photos
- Films plastiques (blister)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le papier peut se recycler en **moyenne 5 fois.**
10% des papiers recyclés sont transformés en d'autres produits, comme des papiers d'hygiène ou des produits d'isolation.

Source : Infographie Citeo - 2022

Comment gérer ses biodéchets

Les biodéchets sont tous les déchets biodégradables de cuisine et de jardin.

2 astuces pour les réduire

- **Astuce 1 :**
 Je réduis le gaspillage alimentaire pour avoir moins de biodéchets.
- **Astuce 2 :**
 Je composte mes biodéchets.

Les 3 régles d'or du compost



1. Varier les apports

- **Matières vertes et humides**
- **À chaque apport de matières vertes,** j'ajoute des **matières brunes et sèches**

2. Aérer

Remuer et mélanger (au moins une fois par mois)

3. Maintenir une humidité constante

Ni trop sec, ni trop humide

LES MATIÈRES VERTES

- Épluchures de fruits et légumes
- Filtres à café, dosettes et sachets de thé en papier
- Marc de café
- Végétaux
- Coquilles d'œufs écrasées

2/3

DANS MON COMPOST, JE METS

LES MATIÈRES BRUNES

- Feuilles mortes et taille de haies broyées, broyat, tonte de pelouse sèche
- Papiers essuie-tout
- Mouchoirs en papier
- Fleurs fanées
- Boîtes d'œufs en carton
- Cartons non imprimés en morceaux
- Sacs en papier abîmés

1/3

Faites une réserve de matières brunes à côté du composteur.

NON COMPOSTABLE

- Plastique, métal, verre, poussières de sac aspirateur, bois traité
- Terre, sable, cendre, charbon
- Bouchon de liège
- Huile

Et comment gérer ses déchets verts ?

Je réduis à la source mes déchets verts

- Je plante des essences locales d'arbres et d'arbustes à la croissance lente.
- Je taille avec parcimonie pour favoriser le cycle des végétaux : 1 à 2 fois par an maximum et de préférence en hiver.
- Je tonds moins et plus haut.
- Je pratique le mulching.



POUR RAPPEL

Le brûlage des déchets verts est interdit afin de limiter les risques de départ de feu et de nuisances pour le voisinage et d'éviter tout impact nocif sur l'environnement et la santé.

Le non-respect de cette réglementation est passible d'une amende de 450 €.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe des bons de réduction de **50 % pour la location de broyeur** et **jusqu'à 30€ de réduction pour l'achat d'un kit mulching**

Plus d'informations auprès du SMCNA 02 40 79 51 48

Je réutilise

La tonte

- Pratiquez le mulching et laissez la tonte broyée sur place pour nourrir le sol.
- Réduisez la surface à tondre (zones non tondues ou tondre par alternance les différentes parcelles du jardin).

Les feuilles, mauvaises herbes et plantes fanées

- Stockez des feuilles pour équilibrer le compost.
- Paillez le potager, les haies, les arbres et arbustes pour les protéger.

Les branches, tailles et branchages

- Broyez vos branches et branchages à la tondeuse (petit diamètre) et avec un broyeur (les grands diamètres).
- Réutilisez le broyat en paillage pour vos plantes et plantations ou en stock de matières sèches.
- Fabriquez des haies sèches.

Que faire des objets dont je ne veux plus ?

Si c'est en bon état et que vous ne l'utilisez plus, ne le jetez pas ! Donnez-le, il sera réemployé.

Pour offrir une seconde vie à vos objets en bon état, ayez le réflexe « Recyclerie » !

ON PENSE RÉEMPLOI !

La Recyclerie de Blain est située rue des Frères Lumière (site Valocentre).
Une boutique de seconde-main pour déposer ou acheter malin.

La seconde-main c'est quoi ?

Recyclerie, friperies, vide-greniers, magasins de seconde-main, en physique ou en ligne : autant de lieux pour trouver des objets de qualité à moindre coût.

En Recyclerie, les objets d'occasion sont contrôlés avant d'être vendus.

Consommez autrement en réemployant des objets qui peuvent avoir une seconde vie.

Un bon geste pour votre porte-monnaie et pour la planète !

Textiles, linges de maison, chaussures, et maroquinerie

Le textile peut **également être déposé** dans des bornes gérées par les associations Le Relais et La Croix-Rouge. Selon son état, il sera ensuite réutilisé ou recyclé.
Vous pouvez donner :

- Vêtements propres et secs
- Chaussures attachées par paire
- Sacs à main

Conditions de dépôt :

Les affaires doivent être déposés dans des sacs fermés de 30 L maximum.

Trouvez une borne textile près de chez vous :

ou sur www.pays-de-blain.com

Que faire des matériaux qui peuvent resservir ?

Restes de carrelages, peintures, vis, boiseries, tapisseries...
ou des outils dont vous ne vous servez plus ?

PENSEZ À L'ABRICOTHÈQUE !

Ce lieu présent sur le site Valocentre vous permet de déposer les matériaux et matériels en bon état.

Liberté de don et de prise : vous pouvez déposer les objets sans en reprendre ou prendre sans en déposer.

Comment préparer sa venue en déchetterie

La déchetterie intercommunale du Pays de Blain collecte les déchets qui ne peuvent pas être donnés, réutilisés ou réemployés au **Pôle Consom'acteur** ou à **l'Abricothèque.**

En déchetterie, chaque type de déchets possède une zone de dépôt spécifique.

Contrôlez si vos déchets sont acceptés en déchetterie, et de quelle manière, avant de vous y rendre. Par exemple : les cartons doivent être aplatis avant d'être déposés.

Un doute ?
Renseignez-vous auprès du service déchets pour connaître les dates et modalités de dépôt.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'entrée de la déchetterie se fait obligatoirement avec un pass d'accès. Ce pass est personnel et obligatoire pour ouvrir la barrière d'accès à l'entrée de la déchetterie.

Pour récupérer ce pass, vous devez vous connecter ou vous inscrire sur la plateforme **pays-de-blain.ecocito.com**

Les **nouveaux arrivants** doivent d'abord s'abonner au service déchets via les démarche en ligne sur www.pays-de-blain.com.



JE PRÉPARE MON VÉHICULE

Votre véhicule doit être chargé en fonction du dépôt en déchetterie. Réfléchissez bien lorsque vous chargez votre voiture à l'ordre de dépôt : **les premiers déchets à déposer en déchetterie je les charge en dernier !**

Consultez le plan en page 12

Par exemple, si je veux déposer :
du bois, des cartons, du plâtre.

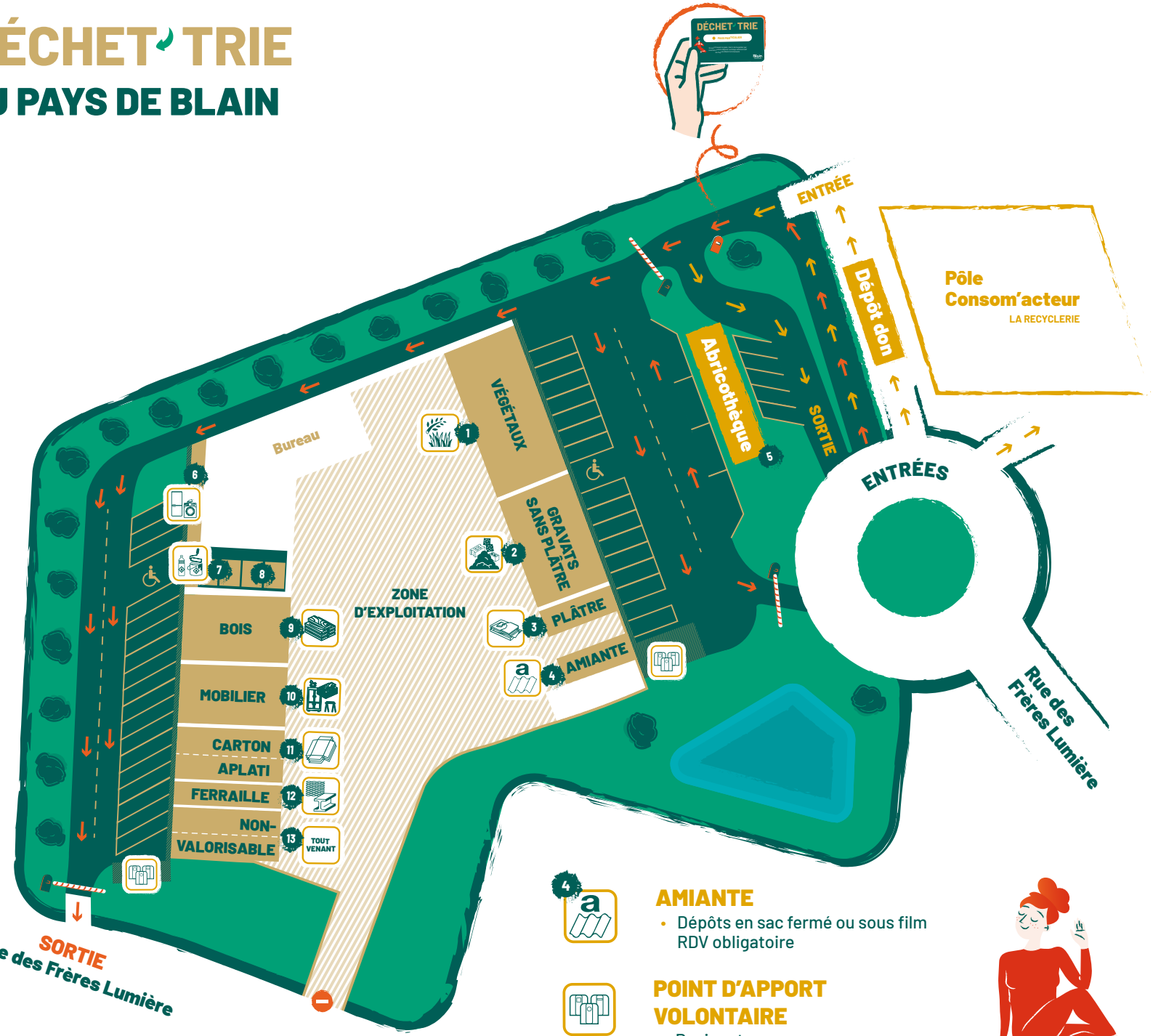
Je charge :
1. Le carton 2. Le bois
3. Le plâtre

En déchetterie, je décharge :
1. Le plâtre 2. Le bois
3. Le carton

BIENVENUE À LA DÉCHET TRIE
INTERCOMMUNALE DU PAYS DE BLAIN

LÉGENDE

- Sens de circulation d'accès à la déchetterie
- Sens de circulation pour le don (accès sans pass)
- Zones de don
- Zones de dépôt
- Place de parking
- Espace réservé à l'exploitation
- Verdure
- Route



DÉCHETS ÉLECTRONIQUES
- Appareils électriques
- Électroniques
- Petits et gros électroménagers
- Câbles

PRODUITS DANGEREUX
- Produits d'entretien de la maison, du jardin, des véhicules, de bricolage, de décoration

PETITS FLUX
- Huiles mécaniques et alimentaires
- Consommables d'impression
- Tubes / lampes, piles
- Textiles, couettes et oreillers

AMIANTE
- Dépôts en sac fermé ou sous film
- RDV obligatoire

POINT D'APPORT VOLONTAIRE
- Papier et verre

Comment préparer sa venue en déchetterie

Horaires

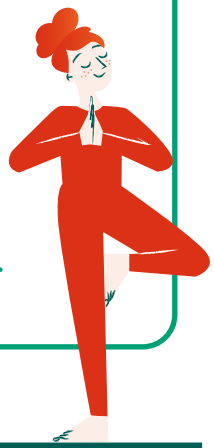
Le lundi et mardi de 13h30 à 17h30

Le mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h à 17h30

Fermeture les jeudis et dimanches

Le samedi est réservé exclusivement aux particuliers.



POUR LES PROFESSIONNELS

Retrouvez le guide du tri professionnel, les modalités et les tarifs sur www.pays-de-blain.com

Conditions de dépôts

Dépôts autorisés

Un dépôt ne peut **être supérieur à 8 m3 par passage et par jour**, pour tous les types de déchets confondus.

Véhicules autorisés

Réservé aux véhicules

< 3,5 tonnes PTAC (remorque incluse)

Les personnes sans véhicule peuvent venir **à vélo cargo ou avec remorque**, en respectant la file d'attente et en portant un gilet réfléchissant.

Véhicules interdits

L'accès à la déchetterie n'est pas autorisé aux véhicules suivants quel que soit le PTAC :

- tracteurs
- camping-cars
- camions à caisson
- engins de travaux publics
- chariots élévateurs
- tondeuses
- véhicules équipés d'une benne basculante
- véhicules plateaux
- vans pour chevaux

Comment réparer ou faire réparer ?

Répar'acteurs

Dans le cadre d'une démarche locale de promotion de la réparation, Pays de Blain Communauté et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique ont recensé et labellisé **plusieurs professionnels du territoire qui ont reçu la marque « Répar'acteurs »**.



Retrouvez vos Répar'acteurs locaux

et plus d'astuces
sur longuevieauxobjets.gouv.fr

Des ateliers de réparation

Toute l'année, ces ateliers sont organisés par différentes associations du territoire :

- Le Centre socio-culturel Tempo avec le Repair'Café
- L'Outil en Main
- L'Utopin'en Bourg

Suivez la page Facebook du Pays de Blain pour en être informé.

Acheter durable oui, mais comment ?

Pour s'y retrouver, voici nos conseils :

- **Choisissez un appareil avec un indice de réparabilité élevé.** En faisant cela, vous achetez un appareil plus facile à réparer et donc vous réduisez considérablement le risque de devoir le remplacer en cas de panne.
- **Privilégiez les objets porteurs de labels environnementaux.** Les produits sur lesquels ils sont apposés sont plus résistants et bénéficient d'une extension de garantie.

Qu'est-ce-que la redevance déchets ?

Le service déchets de la Communauté de communes est financé par une redevance.

Lors de votre inscription au service, vous êtes équipé d'un bac à ordures ménagères, doté d'une puce électronique et enregistrée à chaque levée par le camion-benne.

Les informations sont ensuite traitées par le service déchets et permettent le calcul de la part variable de la redevance.



LE CALCUL

Une part FIXE

- **Abonnement :**
 Il correspond à un droit d'accès au service pour :
 - **la collecte et le traitement :** du verre et papier collectés en points d'apports volontaires
 - **la collecte et le traitement :** des emballages en bacs jaunes
 - **l'accès à la déchetterie :** avec inclus un forfait de **18 passages à l'année**
- **Forfait dotation par bac à ordures ménagères**

Une part VARIABLE



Exemple de calcul de redevance

- **Facturation à la levée :**
 Chaque levée du bac d'ordures ménagères donne lieu à une facturation.
- **Déchetterie :**
 Le **19ème passage** et les suivants vous seront facturés.

Que finance la redevance déchets ?

La redevance déchets ne se limite pas au financement du ramassage des ordures ménagères. Elle finance un ensemble de charges et de services : achat et entretien du matériel et des véhicules, collecte et traitement des déchets, frais de structure, taxes...

La redevance sert uniquement à financer les dépenses du service déchets de la façon suivante :



46%
Déchetterie
Équipement, gardiennage, transport, traitement et recyclage.

17%
Structure
Fonctionnement du service et prévention des déchets.

32%
Ordures ménagères
Bacs, collecte en porte-à-porte, tri et recyclage.

5%
Emballages
Bacs, collecte en porte-à-porte, tri et recyclage.

Source :
Pays de Blain - Chiffres 2024

Combien vais-je payer de redevance déchets ?



Votre facture dépend de :

- la taille de votre bac
- la part variable : votre utilisation du service déchets

Plus vous réduirez le volume de vos déchets ménagers et trierez vos déchets, et mieux vous maîtriserez votre facture.

La redevance déchets fait l'objet de **2 factures annuelles :**

- **de janvier à juin inclus** *(50% de la part fixe)*
- **de juillet à décembre inclus** *(50% de la part fixe + part variable)*

La facture est envoyée dans les 2 mois qui suivent la fin de la période.

CONSULTEZ LES TARIFS

sur www.pays-de-blain.com
Les tarifs sont révisés chaque année.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez demander à **mensualiser votre facture.** Rendez-vous sur la page des démarches en ligne sur www.pays-de-blain.com ou au Siège du Pays de Blain.

Comment fonctionne la collecte ?

La collecte

Pour tous les déchets non recyclables, **la collecte des ordures ménagères et des emballages a lieu :**

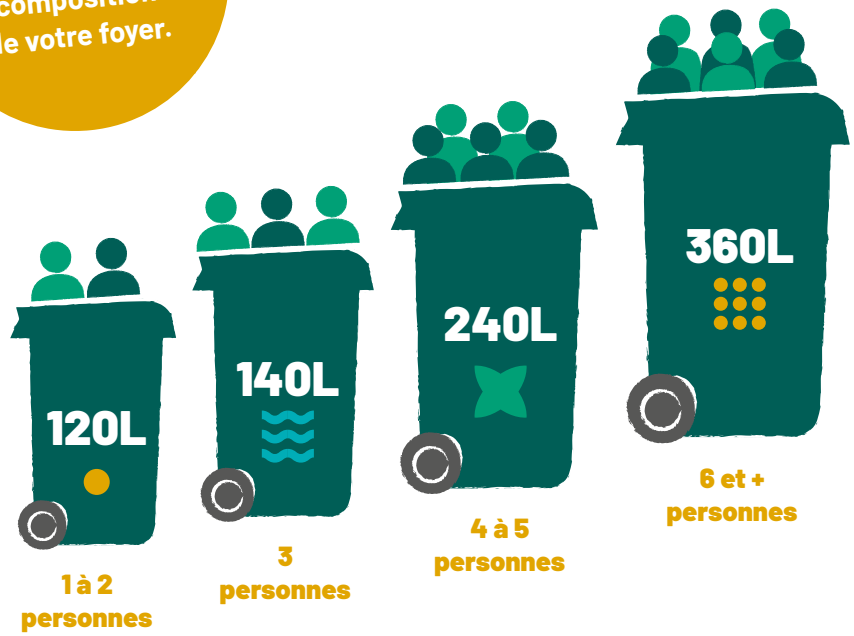
1 semaine sur 2 en porte-à-porte (à domicile ou en point de regroupement).



LES DATES DE COLLECTE SUR VOTRE CALENDRIER

Disponible au siège du Pays de Blain

La taille de votre bac dépend de la composition de votre foyer.



Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés

Le PLPDMA est un programme stratégique qui fixe les orientations pour réduire les déchets sur notre territoire entre 2024-2030.

Il constitue un véritable levier pour faire évoluer la gestion des déchets vers **une démarche plus proactive, économique et respectueuse de l'environnement**.

C'est aussi un outil concret pour anticiper les enjeux, structurer les actions et mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la prévention des déchets.

Un programme co-construit

L'élaboration du PLPDMA repose sur **une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) composée d'acteurs locaux :**

- entreprises,
- associations,
- administrations...

Le PLPDMA vise à

- **Réduire la quantité de déchets produits,**
- **Encourager des modes de consommation et de production plus responsables.**

Consultez le en ligne sur www.pays-de-blain.com

481,80 kg
par an et par habitant

de déchets ménagers et assimilés (DMA)

= Objectif à l'horizon 2030

Une feuille de route pour réduire les déchets en 6 axes thématiques

Renforcer l'éco-exemplarité des acteurs du territoire

Encourager la gestion de proximité des biodéchets

Favoriser l'économie circulaire (écologie industrielle et territoriale)

Accompagner aux changements de pratiques (écogestes et consommation durable)

Allonger la durée de vie des produits et objets

Lutter contre les abandons de déchets

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !



Les questions fréquentes

J'emménage / je déménage, quelles sont les démarches ?

Vous arrivez sur le territoire ?
Pour être équipé d'un bac de collecte à ordures ménagères et emballages, et vous renseigner sur l'accès à la déchetterie, faites votre demande **via la démarche en ligne sur www.pays-de-blain.com ou contactez le 02 40 79 09 92.**

Vous déménagez ?
Rapprochez-vous rapidement du service afin de mettre à jour votre dossier et prendre un rendez-vous pour la reprise de votre bac à ordures ménagères et emballages. Le bac doit être rendu nettoyé et en bon état. Sans retour de votre part, le service continuera à vous facturer.

La composition de mon foyer évolue, puis-je changer le volume de mon bac ?

La taille de votre bac à ordures ménagères correspond au nombre de personnes dans votre foyer. Si la taille de votre foyer évolue (arrivée ou départ d'un enfant, séparation ou nouvelle union, décès,...), **rapprochez-vous du service déchets** pour réétudier votre situation (un justificatif vous sera demandé).

Je souhaite connaître mon nombre de levées.

Retrouvez le suivi de vos levées sur votre facture ou en ligne sur **pays-de-blain.ecocito.com**. Ce site vous permet de **suivre votre production de déchets** (nombre de levées de bac d'ordures ménagères, nombre de passages en déchetterie, consultation de vos factures). L'inscription au portail se fait avec votre clé d'activation indiquée en haut à gauche de votre facture.

Comment obtenir mon pass déchetterie ?

Depuis 2026, l'accès à la déchetterie se fait via un pass obligatoire. Demandez le sur **pays-de-blain.ecocito.com** ou **au Siège du Pays de Blain.**

Bac abîmé ou volé, que faire ?

En cas de bac détérioré, cassé ou volé, signalez-le auprès du service déchets qui vous indiquera les modalités pour réparer ou remplacer votre bac.

Vos démarches en un clic !

Vous pouvez désormais effectuer toutes vos démarches en ligne sur www.pays-de-blain.com

Report de collecte, quand mettre mon bac ?

Les dates de reports sont entourées sur le calendrier de collecte. **Laissez bien votre bac sorti jusqu'à ce qu'il soit prélevé !**

Je ne sais pas quoi faire de mon déchet

L'application Citeo « Guide du tri » vous donne les points de collecte proche de chez vous en fonction de votre déchet. Vous ne trouvez pas l'information ? Consultez le site de l'ADEME quefairedemesdechets.ademe.fr

1 avenue de la Gare
44130 BLAIN

Tél.: 02 40 79 09 92
accueil@paysdeblain.fr
www.pays-de-blain.com

@paysdeblain

Tous les papiers se trient et se recyclent, ce document aussi !

CITEO SMCNA Recyclerie nord atlantique

Pays de Blain communauté